



Cegid HR Sprint
Plan de paie du
17 janvier 2022

BU HCM – Cegid HR Sprint
Niveau : Document Public
Mise à jour : 17 janvier 2022
Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID

cegid

À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les apports et corrections du plan de paie du 17 janvier 2022.

Niveau de confidentialité	Document Public
Dernière mise à jour	17 janvier 2022
Destinataires	Réserve à un usage strictement interne

Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

1. Préambule	4
1.1. Plan de paie	4
1.2. Informations.....	4
1.3. Préconisations.....	4
2. Points d'attention utilisateur	6
3. Valeurs au 01/01/2022.....	7
3.1. Demi SMIC.....	7
3.2. Taxes sur les salaires	7
3.3. Retenue à la source.....	8
4. Réduction générale et heures supplémentaires mensualisées	9
5. Indemnité inflation.....	17
6. Profils	20
7. Annexes.....	21
7.1. Articles utiles.....	21
7.2. Articles des plans de paie précédents	21
7.3. Valeurs au 01/01/2022	22
7.3.1. Saisie des rémunérations.....	22
7.3.2. SMIC	22
7.3.3. Minimum garanti.....	23
7.3.4. Fraction taux AT	23
7.3.5. Plafond de la sécurité sociale.....	23
7.3.6. Grille des taux neutres pour le prélèvement à la source.....	24
7.3.7. Avantage en nature logement	28
7.3.8. Limites d'exonération des indemnités de petits déplacements – Repas.....	29
7.3.9. Activité partielle	30
7.3.10. AGS.....	32
7.3.11. Cotisation maladie supplémentaire Alsace-Moselle	32

1. PREAMBULE

1.1. Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **17012022,0001**.

1.2. Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de Cegid HR Sprint ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

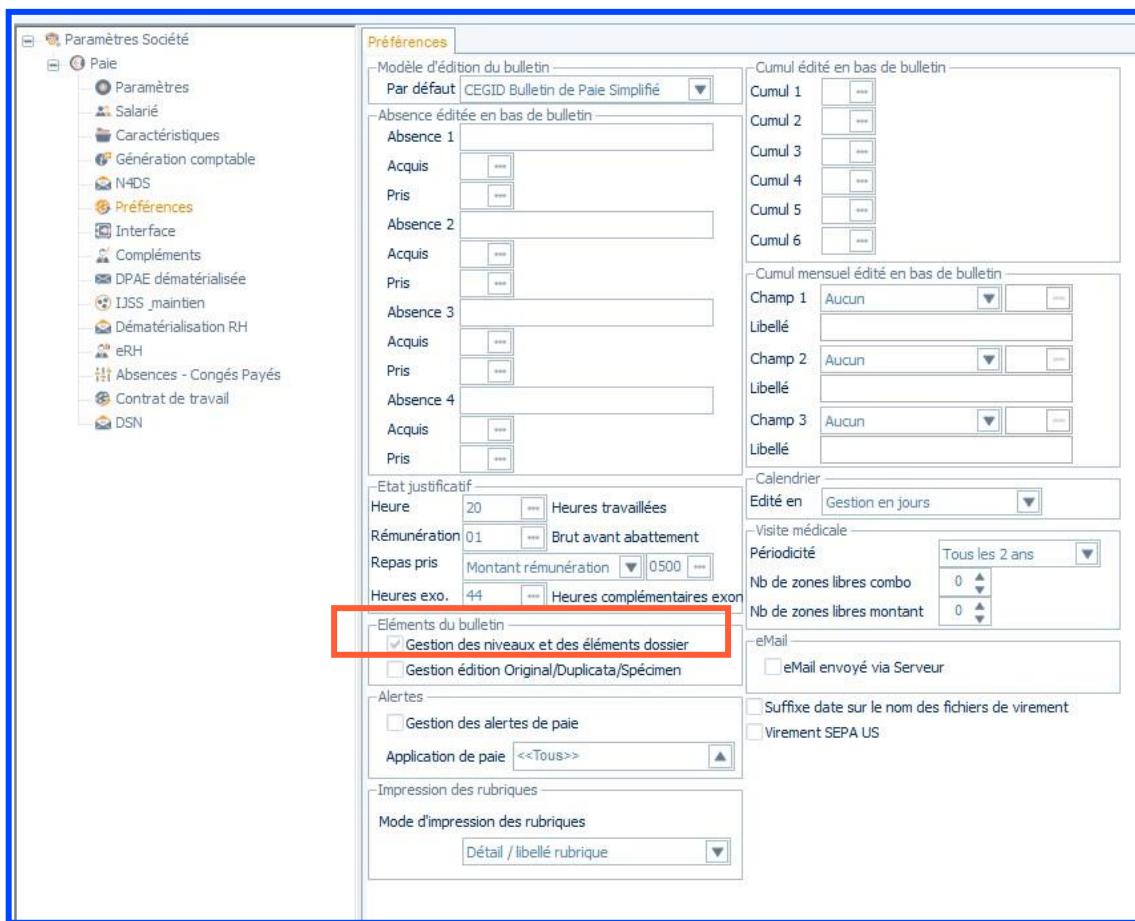
Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour depuis le plan de paie d'octobre 2018.

1.3. Préconisations

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.



2. POINTS D'ATTENTION UTILISATEUR

Vous trouverez ci-dessous les points apportés qui peuvent nécessiter une attention de l'utilisateur.

Titre	Pages
Valeurs au 01/01/2022	7
Réduction générale et heures supplémentaires mensualisées	9
Indemnité inflation	17
Profils	20
Annexes	21

3. VALEURS AU 01/01/2022

3.1. Demi SMIC

Mise à jour du demi SMIC (abattement pour les contrats courts) applicable au 01/01/2022

Eléments nationaux : Demi SMIC

https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/2454

3.2. Taxes sur les salaires

Mise à jour des seuils de la taxe sur les salaires applicable au 01/01/2022

Code	Libellé	Date de validité	Valeur
0070	1er seuil annuel taxe sur salaires	01/01/2022	8133
0071	2ème seuil annuel taxe sur salaires	01/01/2022	16237
0870	1er seuil annuel taxe salaires DF	01/12/2021	8133

Code	Libellé	Date de validité	Valeur
0871	2ème seuil annuel taxe salaires DF	01/12/2021	16237

<https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/2501-sd/taxe-sur-les-salaires-releve-de-versement-provisionnel>

3.3. Retenue à la source

Mise à jour du barème de la retenue à la source applicable au 01/01/2022

Code	Libellé	Date de validité	Valeur
0075	Seuil mois impôts à la source 12 %	01/01/2022	1269
0076	Seuil mois impôts à la source 20 %	01/01/2022	3681
0960	Seuil mois imp. à la source 12% DF	01/12/2021	1269
0962	Seuil mois imp. à la source 20 % DF	01/12/2021	3681
0964	Seuil hebdo retenue source 12% DF	01/12/2021	293
0966	Seuil hebdo retenue source 20% DF	01/12/2021	849
0968	Seuil jour retenue source 12% DF	01/12/2021	49
0970	Seuil jour retenue source 20% DF	01/12/2021	142
1034	Seuil hebdo retenue source 12%	01/01/2022	293
1036	Seuil hebdo retenue source 20%	01/01/2022	849
1038	Seuil jour retenue source 12%	01/01/2022	49
1040	Seuil jour retenue source 20%	01/01/2022	142

https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/1835

4. REDUCTION GENERALE ET HEURES SUPPLEMENTAIRES MENSUALISEES

Extrait du BOSS :

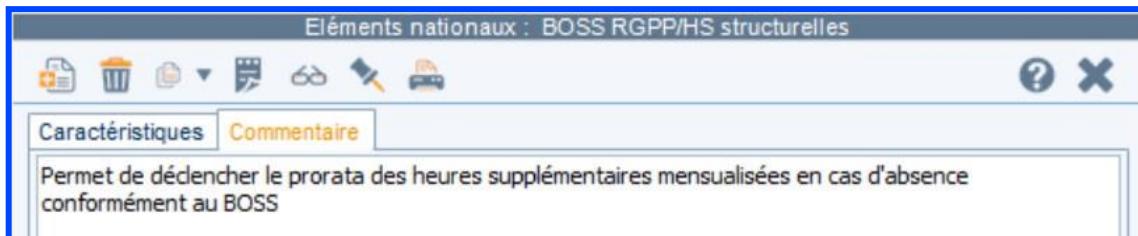
Les heures supplémentaires qui résultent d'une durée collective de travail supérieure à la durée légale ou d'une convention de forfait sont considérées comme des heures supplémentaires structurelles. En cas d'absence du salarié, elles sont prises en compte en totalité si la rémunération est maintenue intégralement. En revanche, le nombre d'heures pris en compte est proratisé si la rémunération n'est maintenue que partiellement, selon des modalités analogues à la proratisation du SMIC en cas d'absence avec maintien partiel de rémunération.

Nous modifions donc notre paramétrage à compter du 1^{er} janvier 2022.

Nous créons les éléments ci-dessous :

Elément national **0586 BOSS RGPP/HS structurelles**

Caractéristiques	
Prédéfini	CEGID
Code	0586
Libellé	BOSS RGPP/HS structurelles
Date de validité	01 janv. 2022
Libellé abrégé	BOSS RGPP/HS stru
Valeur	1,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Urssaf
Convention collective	Toutes les conventions
<input type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	



Création du cumul HS5 Nb HS structurelles habituelles

Cumuls : HS5 HS Structurelles habituelles

Caractéristiques Bloc note

Prédéfini: CEGID

Code: HS5

Libellé: HS Structurelles habituelles

Nom court: HS Structurelles

Thème: Heures Période RAZ Fin Exercice Social

Cumul monétaire

Type coefficient: <Aucun> Coefficient: [button]

Type d'alimentation du cumul –

Par une rémunération:	Par la Base
Par une cotisation:	<<Aucun>>

Ce cumul est ajouté en gain de la gestion associée des rémunérations suivantes :

Liste des rubriques associées			
Nature	Code	Libellé	Sens
Rémunération	1976	Heures suppl mens Tx nominal	+
	1980	Heures suppl 10 % mens	+
	1982	Heures suppl 25 % mens	+
	1984	Heures suppl 20 % mens	+
	1986	Heures suppl 50 % mens	+
Nombre de rubrique :	5		

Création des variables de paie :

CPW8 Nb HS structurelles hab (HS5)

Variable : CPW8 Nb HS structurelles hab (HS5)

Prédéfini	CEGID	Libellé	Nb HS structurelles hab (HS5)
Code	CPW8	Thème	Calcul de la paie
Nature	Cumul		
<input checked="" type="radio"/> Cumul <input type="radio"/> Bloc Note			
Cumul		HS5	HS Structurelles habituelles
Définition de la période de calcul	Paie En COURS	Nombre de mois glissants	0
Définition de l'année de calcul			
Définition du trimestre de calcul			
Définition du mois de calcul			
Calcul de	<input type="text"/>	à	<input type="text"/>
Nombre de décimales de l'arrondi	7	(de 0 à 6 ou 7 pour avoir le maximum de précision)	

CPY2 NB HS Mensualisées proratisées

Variable : CPY2 NB HS mensualisées proratisées

Prédéfini	CEGID	Nature	Calcul
Code	CPY2	Thème	Calcul de la paie
Libellé	NB HS mensualisées proratisées		
Type de base	Variables de paie	Base	Opérateur
	CPW ...	Nb HS structurelles hab (HS5)	*
Montant rémunération	9712 ...	Brut hors rém non impactées	/
Montant rémunération	9714 ...	Brut habituel hors rém non impactée	FIN

CPY0 BOSS HS STRUCTURELLES RGPP

Variable : CPY0 BOSS HS STRUCTURELLES RGPP

Prédefini	CEGID	
Code	CPY0	
Libellé	BOSS HS STRUCTURELLES RGPP	Nature
Thème	Calcul de la paie	
Test Bloc Note		
Si	Montant rémunération 9712 ...	Brut hors rém non im < Montant rémunération 9714 ... Brut habituel hors rém
FIN ▾		
<hr/> Alors Valeur (coef, taux, quar 1 1 * Variables de paie CPY2 ... NB HS Mens		
FIN ▾		
Sinon Valeur (coef, taux, quar 1 1 * Variables de paie CPW ... Nb HS structurelles ha		
FIN ▾		
Nombre de décimales de l'arrondi 7 (de 0 à 6 ou 7 pour avoir le maximum de précision)		

Nous modifions les variables de paie suivantes :

0708 Majoration Smic Fillion HS/HC

Variable : 0708 Majoration Smic Fillion HS/HC

Prédefini	CEGID	
Code	0708	
Libellé	Majoration Smic Fillion HS/HC	Nature
Thème	Réductions RTT	
Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie	0706 ***	*
Eléments nationaux	0011 ***	+
Variables de paie	0707 ***	*
Eléments nationaux	0011 ***	-
Variables de paie	2936 ***	*
Eléments nationaux	0011 ***	*
Eléments nationaux	0586 ***	+
Variables de paie	CPYC ***	*
Eléments nationaux	0011 ***	*
Eléments nationaux	0586 ***	FIN
Nombre de décimales de l'arrondi	7	(de 0 à 6 ou 7 pour avoir le maximum de précision)

CKC2 NB HS/HC réduction patronale

Variable : CKC2 NB HS/HC réduction patronale

Prédefini	CEGID	Nature	Calcul		
Code	CKC2				
Libellé	NB HS/HC réduction patronale				
Thème	Calcul de la paie				
Type de base	Variables de paie Variables de paie Variables de paie Eléments nationaux Variables de paie Eléments nationaux	0706 *** 0707 *** 2936 *** 0586 *** CPYC *** 0586 ***	Base Cumul HS + HC exo Cumul HS/HC non exo Hrs sup structurelles (A24) BOSS RGPP/HS structurelles BOSS HS STRUCTURELLES RGPP BOSS RGPP/HS structurelles	Opérateur + - * + * FIN	
Nombre de décimales de l'arrondi : 7 (de 0 à 6 ou 7 pour avoir le maximum de précision)					

Exemple

Pour un salarié travaillant dans une entreprise où la durée collective de travail est de 39 heures par semaine, effectuant ainsi 4 heures supplémentaires structurelles par semaine, rémunéré habituellement 2 000 € par mois dont 1 750,05 € de rémunération de base et 249,95 € d'heures supplémentaires

Mois sans absence

Salaires Bases de cotisation Cotisations Retenues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic Perf. bulletin					
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
0002	Salaire mensuel	151,67			1 750,05
1976	Heures suppl mens Tx normal				
1980	Heures suppl 10 % mens				
1982	Heures suppl 25 % mens	17,33	11,53854	1,25	249,95
1984	Heures suppl 20 % mens				
1986	Heures suppl 50 % mens				

Salaires Bases de cotisation Cotisations Retenues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic Perf. bulletin					
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
9706	Brut PAIE EN COURS				2 000,00
9708	Brut habituel PAIE EN COURS				2 000,00
9710	Rém non impactée PAIE EN COURS				
9712	Brut hors rém non impactées				2 000,00
9714	Brut habituel hors rém non impactée				2 000,00
9716	SMIC hors absence				1 603,12
9718	Nombre d'hs/hc				17,33000
9720	Majo SMIC HS/HC Paie en cours				183,18
9722	SMIC hors HS/HC Paie en cours				1 603,12
9724	SMIC COEFFICIENTE Paie en cours				1 786,30

Mois avec une absence non rémunérée

Pour le même salarié avec une absence non rémunérée de 11 jours,

Salaires Bases de cotisation Cotisations Retenues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic Perf. bulletin					
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
0002	Salaire mensuel	151,67			1 750,05
1976	Heures suppl mens Tx normal				
1980	Heures suppl 10 % mens				
1982	Heures suppl 25 % mens	17,33	11,53854	1,25	249,95
1984	Heures suppl 20 % mens				
1986	Heures suppl 50 % mens				
3000	Absence non rémunérée	77,00	11,53854		888,47
37Y8	Nb de jours calendaires à saisir				
3900	Déductions heures suppl 25 % Fillion	8,00	11,53854	1,25	115,39
3902	Déductions heures suppl 10 % Fillion				

Salaires Bases de cotisation Cotisations Retenues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic Perf. bulletin					
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
8806	Prorata Plafond calculé	1,00000			
8810	Trentième calculé	31,00			
9706	Brut PAIE EN COURS				996,14
9708	Brut habituel PAIE EN COURS				2 000,00
9710	Rém non impactée PAIE EN COURS				
9712	Brut hors rém non impactées				996,14
9714	Brut habituel hors rém non impactée				2 000,00
9716	SMIC hors absence				1 603,12
9718	Nombre d'hs/hc				8,63155
9720	Majo SMIC HS/HC Paie en cours				91,24
9722	SMIC hors HS/HC Paie en cours				798,47
9724	SMIC COEFFICIENTE Paie en cours				889,71

On constate que le SMIC est proratisé ainsi, $1603,12 * 996,14 / 2000 + 17,33 * 10,57 * 996,14 / 2000$ soit 798,47 + 91,25 soit 889,71

Mois avec une absence maintenue

Salaires Bases de cotisation Cotisations Retenues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic Perf. bulletin					
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
0002	Salaire mensuel	151,67			1 750,05
1976	Heures suppl mens Tx normal				
1980	Heures suppl 10 % mens				
1982	Heures suppl 25 % mens	17,33	11,53854	1,25	249,95
1984	Heures suppl 20 % mens				
1986	Heures suppl 50 % mens				
3000	Absence non rémunérée	77,00	11,53854		888,47
37Y8	Nb de jours calendaires à saisir				
3900	Déductions heures suppl 25 % Fillon	8,00	11,53854	1,25	115,39
3902	Déductions heures suppl 10 % Fillon				
3908	Déductions heures suppl 20% Fillon				
3922	Déductions heures suppl 50% Fillon				
3924	Déductions hrs sup Tx normal Fillon				
4150	Maintien garantie sur net				810,29
4152	U				

Salaires Bases de cotisation Cotisations Retenues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic Perf. bulletin					
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
8010	Plafond Indemnité inflation				
8012	Rémunération brute période				
8200	Heures suppl non imposables	9,33			134,56
8208	Montant net HS/HC >2020	134,56	0,93319		125,57
8724	Avantage en nature maintenu				
8806	Prorata Plafond calculé	1,00000			
8810	Trentième calculé	31,00			
9706	Brut PAIE EN COURS				1 806,43
9708	Brut habituel PAIE EN COURS				2 000,00
9710	Rém non impactée PAIE EN COURS				
9712	Brut hors rém non impactées				1 806,43
9714	Brut habituel hors rém non impactée				2 000,00
9716	SMIC hors absence				1 603,12
9718	Nombre d'hs/hc				15,65272
9720	Majo SMIC HS/HC Paie en cours				165,45
9722	SMIC hors HS/HC Paie en cours				1 447,96
9724	SMIC COEFFICIENTE Paie en cours				1 613,41

On constate que le SMIC est proratisé ainsi : $1603,12 * 1806,43 / 2000 + 17,33 * 10,57 * 1806,43 / 2000$
soit $1447,96 + 165,45$ soit $1613,41$

5. INDEMNITE INFLATION

Suite à la mise à jour du plan de paie du 7 janvier 2022, l'indemnité inflation n'était plus calculée sur janvier 2022.

Nous corrigéons les variables de paie ci-dessous :

CPK8 Déclenchement indemnité inflation 1

Variable : CPK8 Déclenchement indemnité inflation 1

Prédéfini	CEGID
Code	CPK8
Libellé	Déclenchement indemnité inflation 1
Nature	Test
Thème	Calcul de la paie

Test

Si Eléments nationaux = 0488 Versement indemnité = Valeur (coef, taux, quar) 1
 AND Variables de paie = CPNé Indemnité inflation h = Valeur (coef, taux, quar) 0
 FIN

Alors Valeur (coef, taux, quar) 1 * Variables de paie = CPL4 Déclenchement indemnité

FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quar) 0 FIN

CPM2 Déclenchement indemnité inflation 2

Variable : CPM2 Déclenchement indemnité inflation 2

Prédefini	CEGID
Code	CPM2
Libellé	Déclenchement indemnité inflation 2
Nature	Test
Thème	Calcul de la paie
Test Bloc Note	
Si	Montant rémunération 80I2 ... Rémunération brute <= ... Montant rémunération 80IO ... Plafond Indemnité inflat... AND Variables de paie CPM2 ... Indemnité inflation a = Valeur (coef, taux, quar... 1
Alors	Valeur (coef, taux, quar... 1 * Variables de paie CPM2 ... Déclenchement indem...
Sinon	Valeur (coef, taux, quar... 0 + Eléments nationaux 0494 ... Indemnité inflation O/

CPO0 Nombre de jours calendaires

Variable : CPO0 Nombre de jours calendaires

Prédefini	CEGID
Code	CPO0
Libellé	Nombre de jours calendaires
Nature	Test
Thème	Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si Base rémunération 80HE *** Nb de jours = Valeur (coef, taux, quar) 0

Alors Valeur (coef, taux, quar) 1 1 * Variables de paie CPK2 *** Prorata plafond limité

Sinon Base rémunération 80HE *** Nb de jours FIN

Nombre de décimales de l'arrondi 7 (de 0 à 6 ou 7 pour avoir le maximum de précision)

← →

6. PROFILS

Ajout de la cotisation 9210 Participation construction au profil **824 Taxe sal mens Form App Const +20** car elle était manquante

7. ANNEXES

7.1. Articles utiles

Vous retrouvez ici les KBs qui nous semblent utiles en cette période :

[KB0033099](#) - Cegid production sociale : DSN - Comment gérer le nouveau signalement FCTU ?

[KB0032395](#) - Régularisation des cotisations MSA

[KB0032394](#) - Régularisation des cotisations URSSAF

[KB0032393](#) - Régularisation des cotisations OC

[KB0032385](#) - Régularisation des cotisations AGIRC-ARCCO

[KB0031978](#) - Cegid Production Sociale : Comment sont gérer les attestations pôle emploi ?

[KB0031555](#) - Cegid Production Sociale : Comment régulariser en DSN un trop versé pour la DGFIP ?

[KB0031835](#) - DSN Link : Comment expliquer le retard de vos CRM DGFIPH ?

[KB0031736](#) - Cegid Production Sociale : Les évolutions des Attestations Employeurs destinées à Pôle Emploi

7.2. Articles des plans de paie précédents

Plan de paie du 7 janvier 2022 : [KB0033408](#)

Plan de paie du 16 décembre 2021 : [KB0033248](#)

Plan de paie du 15 novembre 2021 : [KB0032917](#)

Plan de paie du 7 octobre 2021 : [KB0032654](#)

Plan de paie du 16 septembre 2021 : [KB0032415](#)

Plan de paie du 16 juillet 2021 : [KB0032118](#)

Plan de paie du 21 juin 2021 : [KB0031909](#)

Plan de paie du 17 mai 2021 : [KB0031753](#)

Plan de paie du 16 avril 2021 : [KB0031576](#)

Plan de paie du 15 mars 2021 : [KB0031378](#)

Plan de paie du 15 février 2021 : [KB0031154](#)

7.3. Valeurs au 01/01/2022

7.3.1. Saisie des rémunérations

Mise à jour du barème de saisie des rémunérations applicable au 01/01/2022

En tête calcul de fraction : 1 Barème

Montant inférieur	Montant supérieur	Quotité saisissable
0	328,33	1/20
328,33	640,83	1/10
640,83	955	1/5
955	1266,67	1/4
1266,67	1579,17	1/3
1579,17	1897,5	2/3
1897,5	999999999,99	1/1

Augmentation par personne à charge

Décret 2021-1607 du 8 décembre 2021 au JO du 10 décembre 2021

7.3.2. SMIC

Mise à jour du SMIC applicable au 01/01/2022 :

Code	Libellé	
0008	Smic 35H base forfaitaire apprenti	1603.12
0010	SMIC Mensuel 39H	1832.09
0011	SMIC Horaire	10.57
0012	SMIC Mensuel 35H	1603.12

Décret n° 2021-1741 du 22 décembre 2021

7.3.3. Minimum garanti

Mise à jour de la valeur du minimum garanti applicable au 01/01/2022 (**élément national 0020**) : valeur 3.76

Décret n° 2021-1741 du 22 décembre 2021

7.3.4. Fraction taux AT

Mise à jour de la fraction du taux AT sur laquelle peut s'imputer la réduction générale applicable au 01/01/2022

Eléments nationaux : Fraction Taux AT Réduction

Prédefini	CEGID
Code	0540
Libellé	Fraction Taux AT Réduction
Date de validité	01 janv. 2022
Libellé abrégé	Fraction Taux AT
Valeur	0,5900
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Urssaf
Convention collective	Toutes les conventions
<input type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Décret 2021-1936 du 30 décembre 2021, JO du 31

7.3.5. Plafond de la sécurité sociale

Mise à jour des valeurs du plafond de la sécurité sociale applicable au 01/01/2022 :

Code	Libellé	Valeur

0001	Plafond SS Mensuel	3428
0002	Plafond SS Année	41136
0003	Plafond SS Trimestre	10284
0004	Plafond SS quinzaine	1714
0005	Plafond SS semaine	791
0006	Plafond SS Jour	189
0007	Plafond SS Heure	26

Arrêté du 15 décembre 2021 au JO du 18 décembre 2021

7.3.6. Grille des taux neutres pour le prélèvement à la source

Mise à jour des grilles des taux neutres pour le prélèvement à la source applicable au 01/01/2022

Barème mensuel métropole

Barème : 13 Barème mensuel métropole

Montant inférieur	Montant supérieur	Taux
0	1439,99	0,00
1440	1495,99	0,50
1496	1591,99	1,30
1592	1698,99	2,10
1699	1815,99	2,90
1816	1912,99	3,50
1913	2039,99	4,10

 The date of application is set to 'à partir du 01/01/2022'."/>

Montant inférieur	Montant supérieur	Taux
0	1439,99	0,00
1440	1495,99	0,50
1496	1591,99	1,30
1592	1698,99	2,10
1699	1815,99	2,90
1816	1912,99	3,50
1913	2039,99	4,10

2040	2413,99	5,30
2414	2762,99	7,50
2763	3146,99	9,90
3147	3542,99	11,90
3543	4133,99	13,80
4134	4955,99	15,80
4956	6201,99	17,90

6202	7746,99	20,00
7747	10751,99	24,00
10752	14652,99	28,00
14653	22859,99	33,00
22860	48966,99	38,00
48967	999999999999,99	43,00

Barème Guadeloupe, Réunion et Martinique

Barème : 23 Barème Guadeloupe, Réunion et Martinique

Montant inférieur	Montant supérieur	Taux
0	1651,99	0,00
1652	1751,99	0,50
1752	1930,99	1,30
1931	2107,99	2,10
2108	2327,99	2,90
2328	2454,99	3,50
2455	2539,99	4,10

2540	2793,99	5,30
2794	3453,99	7,50
3454	4419,99	9,90
4420	5020,99	11,90
5021	5815,99	13,80
5816	6967,99	15,80
6968	7746,99	17,90

7747	8804,99	20,00
8805	12106,99	24,00
12107	16086,99	28,00
16087	24553,99	33,00
24554	53669,99	38,00
53670	999999999999,99	43,00

Barème Guyane et Mayotte

Barème : 33 Barème Guyane et Mayotte

The screenshot shows three vertically stacked tables representing tax brackets for the 33rd barème in Guyane and Mayotte. Each table has columns for 'Montant inférieur' (Amount lower), 'Montant supérieur' (Amount higher), and 'Taux' (Rate). The first table starts at 0 and ends at 2666,99. The second table starts at 2667 and ends at 8440,99. The third table starts at 7620 and ends at 999999999999,99.

Montant inférieur	Montant supérieur	Taux
0	1768,99	0,00
1769	1912,99	0,50
1913	2132,99	1,30
2133	2403,99	2,10
2404	2496,99	2,90
2497	2582,99	3,50
2583	2666,99	4,10

2667	2962,99	5,30
2963	4088,99	7,50
4089	5291,99	9,90
5292	5968,99	11,90
5969	6925,99	13,80
6926	7619,99	15,80
7620	8440,99	17,90

7620	8440,99	17,90
8441	9795,99	20,00
9796	13178,99	24,00
13179	16763,99	28,00
16764	26865,99	33,00
26866	56707,99	38,00
56708	999999999999,99	43,00

LOI n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 publié au JO du 31 décembre 2021

7.3.7. Avantage en nature logement

Mise à jour des barèmes de l'avantage en nature logement applicable au 01/01/2022

Une pièce

Table dynamique : 206 Barème AN logement 1 pièce

Caractéristiques		
Prédéfini	CEGID	
Code de la table	206	
Libellé	Barème AN logement 1 pièce	
Niveau de saisie	Général	
Type de résultat	Valeur	Date de validité 01/01/2022
Critère d'entrée 1	Nature du critère Variables < 499: Brut fiscal AN logem... Sens >	
Critère d'entrée 2	Nature du critère <<_aucun>>	
Données de la table :		
Brut fiscal AN logement 1	Libellé	Résultat
0	<1714	72,3
0000171399	de 1714 à 2056.79	84,4
0000205679	de 2056.8 à 2399.59	96,3
0000239959	de 2399.60 à 3085.19	108,3
0000308519	de 3085.20 à 3770.79	132,7
0000377079	de 3770.8 à 4456.39	156,6
0000445639	de 4456.4 à 5141.99	180,8
0000514199	>=5142	204,7

Par pièce principale, si plus d'une pièce

Table dynamique : 208 Barème AN logement x pièces				
Caractéristiques				
Prédefini	CEGID			
Code de la table	208			
Libellé	Barème AN logement x pièces			
Niveau de saisie	Général			
Type du résultat	Valeur		Date de validité	01/01/2022
Critère d'entrée 1	Nature du critère Variables < 499; ... Brut fiscal AN logem...Sens >			
Critère d'entrée 2	Nature du critère <<_aucun>>			
Données de la table :				
Brut fiscal AN logement 1		Libellé	Résultat	
0		< 1714	38,7	
0000171399		de 1714 à 2056.79	54,2	
0000205679		de 2056.8 à 2399.59	72,3	
0000239959		de 2399.6 à 3085.19	90,2	
0000308519		de 3085.2 à 3770.79	114,4	
0000377079		de 3770.8 à 4456.39	138,2	
0000445639		de 4456.4 à 5141.99	168,5	
0000514199		=>5142	192,6	

<https://www.urssaf.fr/portail/home/taux-et-baremes/avantages-en-nature/logement.html>

7.3.8. Limites d'exonération des indemnités de petits déplacements – Repas

Mise à jour des limites d'exonération des indemnités de petits déplacements concernant les repas applicable au 01/01/2022

Code	Libellé	Date de validité	Valeur
0021	Panier de jour	01/01/2022	6,8
0022	Panier de nuit	01/01/2022	6,8
0023	Repas de chantier	01/01/2022	9,5

Code	Libellé	Date de validité	Valeur
0024	Repas restaurant non cadres	01/01/2022	19,4
0025	Repas restaurant cadres	01/01/2022	19,4

<https://www.urssaf.fr/portail/home/taux-et-baremes/frais-professionnels/indemnite-de-petit-deplacement/repas.html>

7.3.9. Activité partielle

Mise à jour des taux d'indemnisation applicable au 01/01/2022

Table dynamique : 842 Activité partielle Taux indemnité salarié

Activité partielle Taux indemnité s	Libellé	Résultat
1	Cas général	0,6
2	Secteurs protégésSecteurs protégés (baisse)	0,6
3	Entreprises fermées et restriction sanitaires t...	0,7
4	Zone de chalandise d'une station de ski	0,6
5	Garde d'enfant et personnes vulnérables	0,7
6	Secteurs protégés (baisse de CA de 65% mi...	0,7

Mise à jour des taux d'indemnisation applicable au 01/02/2022

Table dynamique : 842 Activité partielle Taux indemnité salarié

Caractéristiques

Prédéfini	CEGID		
Code de la table	842		
Libellé	Activité partielle Taux indemnité salarié		
Niveau de saisie	Général		
Type de résultat	Valeur	Date de validité	01/02/2022
Critère d'entrée 1	Nature du critère Eléments nationaux 029: *** Activité partielle Ta... Sens =		
Critère d'entrée 2	Nature du critère <<_aucun>>		

Données de la table :

Activité partielle Taux indemnité s	Libellé	Résultat
1	Cas général	0.6
2	Secteurs protégésSecteurs protégés (baisse	0.6
3	Entreprises fermées et restriction sanitaires t	0.6
4	Zone de chalandise d'une station de ski	0,6
5	Garde d'enfant et personnes vulnérables	0,7
6	Secteurs protégés (baisse de CA de 65% mir	0.6

Décrets 2021-1816 et 2021-1817 du 27 décembre 2021, JO du 28

Mise à jour de l'indemnité plancher applicable au 01/01/2022 (élément national 0622)

Eléments nationaux : Plancher Indemnité Activité partiel

	Caractéristiques	Commentaire
Prédéfini	CEGID	
Code	0622	
Libellé	Plancher Indemnité Activité partiel	
Date de validité	01 janv. 2022	
Libellé abrégé	Plancher Indemnit	
Valeur	8,3700	
Valeur en Alsace Moselle	0,0000	
Thème	Général	
Convention collective	Toutes les conventions	
<input checked="" type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie	
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle		

Décret 2021-1878 du 29 décembre 2021, JO du 30

7.3.10. AGS

Maintien du taux de la cotisation AGS applicable au 01/01/2022 (**éléments nationaux 0095, 0509 et 0518**)

Communiqué de presse du conseil d'administration AGS du 15 décembre 2021

7.3.11. Cotisation maladie supplémentaire Alsace-Moselle

Mise à jour des taux des cotisations maladie supplémentaire Alsace-Moselle applicable au 01/04/2022

Code	Libellé	Valeur
0138	Maladie supplément Alsace Moselle	1,3

[Le régime local baisse son taux de cotisation|Le Régime Local d'assurance maladie Alsace-Moselle \(regime-local.fr\)](#)